



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRO

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 084-218401248-20231205-5192023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0519-2023- Séance du 05 décembre 2023**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 30 novembre 2023
30 novembre 2023
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 9 Exprimés : 12
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 05 décembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Lola DIEZ-CALCATELLI

Absents excusés : Marine BERGER

Procurations: Sophie BOUCHOUX à Serge GRYNKORN
Gael EVRARD à Laurence CHABAUD-GEVA
Jean-Christophe BOYET à Anne GRUAULT

OBJET : OUVERTURE CREDITS 2024 SECTION INVESTISSEMENT

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de ne pas interrompre la réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024 de la commune ;

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les limites suivantes :



Chapitre	Libellés	Crédits ouverts 2023 (hors RAR)	Autorisation Crédits 2024
203	Frais d'études	40 000,00 €	10 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00 €	750,00 €
2111	Terrains nus	105 000,00 €	26 250,00 €
2117	Bois et Forêts	5 000,00 €	1 250,00 €
212	Aménagements et Agencements de Terrains	3 000,00 €	750 €
2131	Construction bâtiments publics	1 070 349,80 €	267 587,45 €
2135	Install. Générales, agencements, aménagement	49 500,00 €	12 375,00 €
2151	Réseaux de voirie	147 340,40 €	36 835,10 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	19 088,00 €	4772,00 €
21611	Biens culturels et historiques immobiliers : biens sous-jacents	5 340,00 €	1335,00 €

2183	Mat. de bureau et Mat. Informatique	5 000,00 €	1250,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00 €	4500,00 €

PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.